

Image not found or type unknown



Partage amiable et inventaire

Par **Karimquatre**, le **11/05/2023** à **23:17**

BonjourrrrrJe souhaite savoir lors d'un partage à l'amiable si on ne fais pas d'inventaire pour les meubles meublants, est ce qu'on doit mentionner les meubles dans un document (si oui lequel ?) ou alors on n'en fait pas du tout mention dans aucun document ?rnrnMerci.